

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 04054

Numéro SIREN : 909 918 112

Nom ou dénomination : 116 RIVOLI

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2023 sous le numéro de dépôt 157924

116 RIVOLI

Société en nom collectif au capital de 1.000 euros
Siège Social : 29 avenue Hoche - 75008 Paris
909 918 112 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **EN DATE DU 30 OCTOBRE 2023**

Le 30 octobre 2023, les associés de la société 116 RIVOLI se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation faite par le gérant.

Est présent Monsieur David ZAGHDOUN :

- propriétaire à titre personnel de..... 1 part
- représentant la société Groupe SDZ dont il est le Président,
propriétaire de.....999 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur David ZAGHDOUN, gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- perte de la moitié du capital : dissolution ou poursuite de l'activité.

Le Président met alors aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du gérant et constaté que les comptes annuels de la société au 31 décembre 2022 et précédemment approuvés par l'assemblée générale font apparaître un actif net inférieur à la moitié du capital social, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, décide de ne pas dissoudre de façon anticipée la société et de poursuivre l'activité de celle-ci nonobstant cette perte.


La société aura donc jusqu'au 31 décembre 2025 pour reconstituer par tous moyens son actif net à concurrence d'une somme au moins égale à la moitié de son capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés.

GROUPE SDZ
représentée par
David ZAGHDOUN

DocuSigned by:

4E93D6155C3048A...

David ZAGHDOUN

DocuSigned by:

4E93D6155C3048A...